



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 21 juillet 2021
affiché ou publié le mercredi 21 juillet 2021
identifiant de télétransmission 073-200069110-20210721-lmc1H25712H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H25712H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 13 juillet 2021

n° 117-21

Objet : *RS - Approbation d'une convention de groupement de commandes pour l'enfouissement des réseaux secs de la RD 1006 sur les communes de Barberaz et La Ravoire*

- date de convocation le 07 juillet 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi treize juillet dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 28

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 8

de Marie Bénévise à Alain Caraco - de Luc Berthoud à Philippe Gamen - de Brigitte Bochaton à Michel Dyen - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Christelle Favetta-Sieyes à Jean-Benoît Cerino - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de Martin Noblecourt à Aurélie Le Meur - de Christophe Richel à Michel Dyen

• conseillers excusés : 16

Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Pierre Brun - Michel Camoz - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Marcel Ferrari - Hélène Jacquemin - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Josette Rémy - Thierry Repentin - Alain Thieffent - Thierry Tournier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 13 juillet 2021

délibération n° 117-21

objet **RS - Approbation d'une convention de groupement de commandes pour l'enfouissement des réseaux secs de la RD 1006 sur les communes de Barberaz et La Ravoire**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que la route de Challes, nommée RD 1006, entre les carrefours de la Garatte et la Trousse sur les communes de Barberaz et La Ravoire, est classée voirie d'intérêt communautaire. A ce titre, Grand Chambéry est maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux d'aménagement.

Les travaux de requalification de la RD 1006 visant à sécuriser, fluidifier et requalifier cet axe de liaison entre le massif des Bauges et la voie rapide urbaine, comprennent :

- l'élargissement de la chaussée à l'approche des carrefours à feux,
- la création d'un trottoir sécurisé sur l'ensemble de l'itinéraire aménagé,
- la mise en accessibilité des arrêts de bus,
- la rénovation de l'éclairage public,
- l'enfouissement des réseaux aériens (télécommunications, basse tension et éclairage public),
- la plantation de végétaux et la création d'espaces paysagers,
- la création d'un giratoire au carrefour de la Trousse,
- la reconfiguration et l'extension du parking relais de la Trousse,
- la création d'une liaison cyclable à la voie verte de la Leysse depuis le parking relais,
- la création de zones d'arrêt de covoiturage.

L'enfouissement des réseaux électriques relève de la compétence du Syndicat départemental d'énergie de la Savoie (SDES).

Pour assurer la bonne coordination, il convient de se grouper pour la réalisation de ces travaux. Grand Chambéry est le coordinateur du groupement.

Une convention constitutive de groupement de commandes pour la passation de marchés à procédure adaptée est proposée entre le SDES et Grand Chambéry. Elle concerne la première section d'aménagement de la RD 1006 comprise entre le carrefour de la Garatte et le carrefour de la Trousse (hors carrefours).

Les travaux de cette section sont programmés à partir du 1^{er} trimestre 2022 pour une durée prévisionnelle de 24 mois. Les travaux d'aménagement de la section du carrefour de la Trousse, prévus en 2024, feront l'objet d'une autre convention constitutive de groupement de commandes avec le SDES.

Ces aménagements seront financés par chaque membre du groupement à hauteur de ses propres besoins.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau les conventions de groupement de commandes,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention constitutive de groupement de commandes pour le lancement de marchés à procédure adaptée entre Grand Chambéry et le SDES relative aux travaux d'enfouissement des réseaux secs, dans le cadre des travaux de requalification de la RD 1006 entre les carrefours de la Garatte et la Trousse sur les communes de Barberaz et La Ravoire,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cette convention,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 117-21

Objet de l'acte : RS - Approbation d'une convention de groupement de commandes pour l'enfouissement des réseaux secs de la RD 1006 sur les communes de Barberaz et La Ravoire

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 3 - Autres

Date de l'acte : 21 juillet 2021

Annexe(s) : Convention groupement de commandes GC/SDES RD1006

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210721-lmc1H25712H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25712H1

Date de transmission en Préfecture : 21 juillet 2021

Date de réception en Préfecture : 21 juillet 2021

Période d'affichage : du au